

VILLE D'EU**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal****Délibération N° 2026/142/DEL/7.1****Séance du 29 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de Monsieur DEVOGELAERE Robin Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. DEVOGELAERE Robin, M. ADAM Hervé, Mme CAVALLO – DUMONT Maria-Cristina, M. QUENTIN Frédéric, Mme RICARD-PETIT Marie-Christine, Mme MOULIN José, M. GRANDSERT Thierry, Mme DIOT Sylvie, Adjoints Mme LEPINETTE-RIOUX Corinne, Mme LAFOLIE Sandra, M. PADE Ludovic, Mme CUFFEL Virginie, M. BOINET Yves, M. LEROUX Jean-Louis, Mme FERMENT Jenny, M. LE DU Alain, Mme PENNELLE-OLIER Véronique, M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. Sébastien GODEMAN, M. LLOPEZ Laurent, M. ACCARD Stéphane, Mme VANDENBERGHE Isabelle.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : M. ROBIN Stéphane par M. GRANDSERT Thierry, M. CASTELOT Christophe par M. DEVOGELAERE Robin, Mme DIEPPOIS Anthéa par Mme CAVALLO-DUMONT Maria-Cristina, M. DUCROIX Philippe par Mme DIOT Sylvie, Mme ALIGON Stéphanie par M. LEROUX Jean-Louis, Mme DUJEANCOURT Anne par M. BARBIER Michel.

Absent :

Le secrétariat a été assuré par : Mme FERMENT Jenny.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention :

Objet : TAUX D'IMPOSITION POUR 2026

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'ils sont appelés à délibérer sur le vote des taux des taxes applicables en 2026 joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité maintient en 2026 les taux comme suit :

-	Taxe d'habitation :	23,66 %,
-	Taxe foncière bâtie :	56,66%,
-	Taxe foncière non bâtie :	53,50 %

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance
Le Maire,
Robin DEVOGELAERE



La secrétaire de séance,
Mme FERMENT Jenny



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 255 EU
 ARRONDISSEMENT : 76 DIEPPE
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE EU

Envoyé en préfecture le 30/04/2025
 Reçu en préfecture le 30/04/2025
 Publié le 04 MAI 2026
 ID : 976-217602556-20260429-2026142-BF

2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	9 760 230	56,66	125,73	9 883 000	5 599 708	56,66	5 599 708
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	105 613	53,50	119,09	105 000	56 175	53,50	56 175
Taxe d'habitation (TH)	1 137 880	23,66	54,94	995 100	235 441	23,66	235 441
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total					5 891 324		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025 >>>	Taux de référence de TH 2026 >>>	Taux de MTHRS applicable en 2026 >>>	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 >>>	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026 >>>	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026) >>>	5 891 324

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	=				
Taxe d'habitation (TH)	5 891 324				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGiR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	46 443			114 288	223 495	919 089	-134 339	1 168 976

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

A ROUEN

Le 17 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,
DENIS GIROUDETLe 29/04/2026
Pour la Commune

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
5 891 324		1 168 976		7 060 300

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 255 EU
 ARRONDISSEMENT : 76 DIEPPE
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE EU

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
 Reçu en préfecture le 30/04/2026
 Publié le
 ID : 076-217602556-20260429-2026142 BF

2026

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :

- a. Personnes de condition modeste
 b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
 c. Locaux industriels
 d. Logements sociaux et longue durée

6 763
 0
 91 563
 5 755

Taxe foncière sur le non bâti :

- a. Dotation pour perte de THLV
 b. Dotation pour recentrage THRS
 c. Mayotte

8 964
 1 243
 >>>

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire
 b. Base minimum
 c. Locaux industriels
 d. Autres allocations

>>>
 >>>
 >>>
 >>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :

- a. Par le conseil municipal
 b. Par la loi

637 110

Taxe foncière sur le non bâti :

- a. Par le conseil municipal
 b. Par la loi (terres agricoles)
 c. Par la loi (autres)

31 919
 1 413

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Par le conseil municipal
 b. Par la loi

>>>
 >>>

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées
 b. Logements vacants soumis à la THLV
 c. Correction des bases THRS
 d. Correction des bases THLV
 e. Correction des bases MTHRS

803 100
 192 000
 -60 383
 -80 154
 >>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLONES

a. Éoliennes et hydrolennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	46 443

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA compensant la TH
 b. TVA compensant la CVAE
 c. Coefficient correcteur
 d. Taux FB commune 2020
 e. Taux FB département 2020

>>>
 0
 0,976486
 31,30
 25,36

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national	départemental			
	12	13	14	15	16
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	52,49	131,23	5,50	125,73
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	43,35	127,98	8,89	119,09
Taxe d'habitation (TH)	23,67	22,66	59,18	4,24	54,94
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée >>>
 b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. Taux moyen départemental 16,21
 b. Taux maximum de la majo >>>

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 26,86